

DÉPARTEMENT  
GARD

ARRONDISSEMENT  
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal  
11

Nombre de conseillers en exercice  
10

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU 13 AOÛT 2015**

Convocation : 10 août 2015

L'an deux mille quinze, le treize du mois d'août à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, BLANC Danièle.

Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, LEIGNIEL Jean- Marie, WALKER Maurice, ZANINI Mario,

Absents : Mme ANDRIEU Véronique (procuration donnée à Sonia RIFKIN)  
Mr CAMPOS Yvan

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur CORBEL Frédéric est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès- verbal de la précédente réunion, approbation du procès- verbal de la réunion du 23 Juillet 2015, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**DELIBERATION N° 38-2015**  
**AUTORISANT LA DEMANDE D'AUTORISATION de DEFFRICHEMENT dans**  
**l'EMPRISE de la FUTURE STATION d'EPURATION**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à formuler une demande d'autorisation de défrichement dans l'emprise de la future station d'épuration.

**DELIBERATION N° 39-2015**  
**AUTORISANT la REALISATION de l'ALIMENTATION ELECTRIQUE de**  
**La STATION d'EPURATION par le SMEG**

L'alimentation de la future station d'épuration doit être réalisée. Après plusieurs études, la solution technique la plus judicieuse consiste à la réaliser depuis la RD 35, en suivant l'ancien chemin de Lèzan à Sauve.

Dans un premier temps, nous avons reçu un devis directement d'ERDF pour la réalisation de l'alimentation électrique de la station d'épuration : la part restant à charge de la commune s'élevait à 16158€ H.T.

Nous avons insisté auprès du SMEG pour qu'il prenne en charge cette opération : un nouveau devis nous est parvenu, qui s'élève à 27.001€ H.T. Le SMEG prenant en charge 90% de ce montant, la part restant à charge pour la commune s'élève à 2700,1 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation de l'alimentation de la station d'épuration par le SMEG.

**DELIBERATION N°40-2015**  
**AUTORISANT le REALISATION de la TRANCHE CONDITIONNELLE N°3**  
**(dîte du CHEMIN de BOS-NEGRE)**

A la suite de la discussion lors du conseil municipal précédent, les négociations ont été reprises avec Melle et Mr ARGELIES au sujet de l'acquisition d'un petit morceau de terrain pour implanter le poste de relevage nécessaire à la réalisation de la tranche conditionnelle N°3, dite Chemin de BOS-NEGRE.

Nous avons rencontré Mr ARGELIES le lundi 10 Aout en Mairie et nous lui avons présenté une nouvelle fois le projet d'assainissement de ce secteur, ainsi que dans sa globalité.

Mr ARGELIES nous a fait part de son incompréhension au sujet du classement en Zone Non Constructible de ses parcelles, situées au cœur du village, lors de l'élaboration de la carte communale, par une équipe municipale précédente et nous a demandé si nous pouvions modifier le statut des parcelles concernées.

Nous avons néanmoins fait valoir, qu'en tout état de cause, il serait sans aucun doute plus facile de faire modifier le statut d'une parcelle se trouvant en bordure d'une zone desservie par l'assainissement collectif, et que la vente du petit morceau de terrain constituerait une clef pour l'avenir et la modification éventuelle du statut de sa parcelle.

Nous lui avons également indiqué que nous n'avons pas l'intention d'ouvrir la carte communale pour la modifier dans l'immédiat, mais, qu'au cas où nous le ferions avant la fin de notre mandat, nous examinerions impartialement la modification de statut de ses parcelles.



Après quelques jours de réflexion, Melle et Mr ARGELIES nous ont confirmé leur accord pour la vente d'environ 55m2 issus de la parcelle N°538, à proximité immédiate du puits communal, en bordure du chemin de Bos-Nègre, au prix de 50€/m2, soit environ 2750€ auxquels il conviendra d'ajouter les frais de notaire et les frais de géomètre.

Une haie végétalisée matérialisera la séparation entre la parcelle communale et la parcelle de Melle et Mr ARGELIES, dissimulant ainsi le poste de relevage.

8 membres du conseil municipal approuvent l'acquisition d'un petit morceau de terrain dans les conditions énoncées.

1 membre du conseil s'y oppose.

Après discussion, 8 membres du conseil municipal votent pour la réalisation de la tranche conditionnelle N°3 dite du chemin de Bos-Nègre.

1 membre du conseil municipal vote contre.

La majorité des membres du conseil votent pour la réalisation de l'assainissement du chemin de Bos-Nègre.

**DELIBERATION N°41-2015**  
**AUTORISANT la PERCEPTION de la REDEVANCE d'OCCUPATION du**  
**DOMAINE PUBLIC pour CHANTIER de TRAVAUX**  
**(ELECTRICITE, GAZ...)**

2015 constitue la première année d'application d'une nouvelle réglementation permettant de calculer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité que celui du gaz.

L'institution du principe de la redevance sur notre territoire doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent pour l'institution de cette redevance.

**Questions diverses :**

- Plusieurs incidents de ramassage des sacs jaunes ont été signalés sur la commune. Les tournées ont été modifiées ces derniers temps, leurs horaires également.

Les choses devraient rentrer dans l'ordre dès la semaine prochaine.

- Un mariage sera célébré en Mairie le 22 Aout, il s'agit de celui de Melle Juliette MAZET et de Mr Guillaume HOLECEK.

- La séance de cinéma se déroulera le 14 Aout à 21H30. Les élus sont attendus au foyer vers 21H pour installer les chaises.

- L'étude de la modification du règlement d'assainissement est reportée à une date ultérieure, un élu n'ayant pas reçu son exemplaire du texte.  
 Une séance de travail sera dédiée à cette modification.

- Un courrier, émanant d'un habitant d'Anduze qui s'interroge sur l'état de la voirie le long de la traversée du village, nous est parvenu. Il est lu à l'ensemble des personnes présentes et fera l'objet d'une réponse.
- Une fuite est signalée au robinet d'eau potable du cimetière : à vérifier et réparer
- Jordi SEVAJEOL est en congé les 2 dernières semaines d'Aout.  
Guy MALAVAL est en arrêt jusqu'à la fin du mois.

Séance levée à 19 heures 15  
Les membres du Conseil

Le Maire

A collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'Nony', 'Blanc', 'Jordi', and 'Guy', written in various styles and orientations.